



RENTRÉE 2024-2025

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

CE DOSSIER CONTIENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :
INFORMATIONS : MAIRIE ; ECOLE PRIMAIRE – LANGEVIN WALLON ; PÉRISCOLAIRE
DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

INFORMATION AUPRÈS DU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES AU 02 32 39 85 20
OU PAR MAIL : AFFSCOL@VILLE-GRAVIGNY.FR



ETAPE 1 : Inscription en Mairie

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025 débuteront à partir du 01 mars jusqu'au 15 avril 2024.
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le mercredi).

Sur rendez-vous auprès du service Affaires Scolaires au 02 32 39 85 20 ou affscol@ville-gravigny.fr

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- * Livret de famille
- * Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- * Pour les parents séparés, l'autorisation écrite du second parent avec copie de Pièce d'identité

ETAPE 2 : Inscription à l'école

Ecole Primaire – Paul LANGEVIN et Henri WALLON (De la Petite Section au CM2)

Vous devez valider l'inscription auprès de la directrice. Madame Bertrand Béatrice reçoit sur rendez-vous.
Coordonnées de l'école :

95 Avenue Aristide Briand – 27930 GRAVIGNY
02.32.33.16.29

Vous devez vous munir des documents suivants :

- * attestation d'inscription mairie
- * carnet de santé
- * livret de famille
- * n° de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- * pour les parents séparés l'autorisation écrite du second parent



RESTAURATION SCOLAIRE

Pour bénéficier du service de la restauration scolaire, vous devez inscrire votre ou vos enfants en complétant la fiche ci-jointe ou en la téléchargeant sur le site de Gravigny www.ville-gravigny.fr
Le règlement du restaurant scolaire vous sera adressé mi juin **pour un retour au plus tard le 5 juillet 2024.**

La Commune propose des tarifs dégressifs selon le quotient relatif aux revenus.

Tableau des tarifs 2024

Catégorie	Quotient Familial	Prix du repas
A	QF < 328 €	1,88 €
B	De 328 € à 489 €	2,65 €
C	De 489 € à 655 €	3,43 €
D	De 655 € à 925 €	3,89 €
E	Supérieur à 925 €	4,49 €
H	Hors commune	4,72 €

Pour le calcul de votre quotient, vous devez fournir les pièces suivantes :

- * votre avis d'imposition 2023 (sur les revenus de 2022)
- * des 2 avis d'imposition 2023 pour les personnes en concubinage
- * de l'attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois, délivré par votre caisse (indispensable, vous pouvez l'obtenir à la borne de la CAF, ou par internet avec vos codes CAF)
- * d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Les repas commandés seront facturés mensuellement. Les commandes de repas sont faites tous les mardis midi pour tous les jours de la semaine suivante. Dans la situation où votre enfant mange tous les jours de l'année, les commandes sont faites systématiquement. Par contre, si votre enfant **mange occasionnellement** au restaurant scolaire ou pour **toute annulation** de repas prévenir la mairie **au plus tard le lundi avant 16h de la semaine précédente** au 02.32.39.85.20 ou par mail affscol@ville-gravigny.fr

En cas d'enfant malade le justificatif devra être fourni 48h après l'absence. En cas de non-respect de ces consignes, le repas sera facturé.

Plusieurs possibilités pour le paiement :

- * soit en espèces ou par chèque, auprès du régisseur de recette, après réception de la facture reçue par courrier ou par mail, soit par carte bancaire via le site internet mesfacturesonline.fr

BON À SAVOIR

OU TROUVER LES MENUS ? => <https://gravigny.evreuxportedenormandie.fr/>
=> Education enfance jeunesse
=> Restauration scolaire
=> Menus

CHARTE DE BONNE CONDUITE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Chaque famille devra expliquer à leur enfant la charte suivante

Le déjeuner doit être un moment agréable de détente et d'éducation à condition de respecter les règles élémentaires indispensables à toute vie en communauté :

- Je vais aux toilettes et me lave les mains avant de passer à table
- Je rentre dans le restaurant scolaire, m'installe sans bousculade et en silence
- Je ne joue pas ou ne jette pas la nourriture ou les couverts
- J'accepte de goûter un peu à tous les aliments et évite de gaspiller
- Je reste assis et lève la main pour demander ce dont j'ai besoin
- Je ne dois pas me déplacer pendant les repas sans autorisation
- Je parle sans crier et sans me faire remarquer
- Je respecte le personnel communal et je lui obéis
- Je respecte mes camarades, ne pas les insulter, ne pas me bagarrer
- Je suis poli(e)
- Je respecte le matériel
- Je débarrasse dans le calme
- Je quitte la cantine sans bruit



SI JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES, JE SERAI SANCTIONNÉ(E).

L'échelle des sanctions :

- À chaque manquement aux règles de bonne conduite, une sanction sera donnée à votre enfant par le personnel municipal en lien avec la règle non respectée.
- En cas de renouvellement, un rapport d'incident sera transmis en Mairie et une copie sera donnée à l'équipe enseignante.
- Si le comportement ne s'est pas amélioré au cours des mois suivants, Monsieur le Maire conviendra d'un entretien avec les parents.
- Si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera exclu temporairement.

Informations complémentaires :

Horaires de l'école

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Périscolaire

Le centre de loisirs L'ÎLE Ô RIREs propose l'accueil périscolaire (de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30), les mercredis et les vacances scolaires.

Adresse : 730 rue Marcel Pagnol – 27930 GRAVIGNY

Téléphone : 02.32.33.67.15 - Adresse mail : alshgravigny@gmail.com

Pour les CM2

Le Point Accueil Jeunes reçoit les enfants qui le souhaitent pour favoriser la transition vers le collège (de 16h à 18h lundi, mardi, jeudi et vendredi - mercredi 9h30 à 18h).

Adresse : 872 rue Marcel Pagnol - 27930 Gravigny

Téléphone : 02 32 62 76 16 - Adresse mail : pajgravigny@live.fr